

N° 1764 – IN 497

Dépôt : 30.05.2022
Traitement Bureau CDV : 07.06.2022
Développement/Urgence : NON/NON
Délai de réponse : 07.09.2022

Interpellation du Rauraque relative aux conséquences financières des intempéries du 23 juin

Introduction

En date du 23 juin 2021, un orage très violent provoquait d'importantes inondations en ville de Moutier. Les dégâts paraissent par endroit très conséquents mais une année après, il ne nous semble pas avoir vu de bilan financier pour la commune de Moutier. Les coûts peuvent se traduire en infrastructures à remplacer ou réparer mais également en terme de prestations du personnel communal (voirie, service de secours, ...).

Depuis 2007, la commune de Moutier a été touché à 3 reprises par des intempéries pouvant se produire statistiquement tous les 50 à 100 ans. On ne peut donc que constater que la commune de Moutier est particulièrement vulnérable aux effets du changement climatique. De tels événements pourraient survenir tous les 2 à 5 ans dans un avenir proche. De plus, selon les derniers rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), les phénomènes orageux violents sont appelés à se reproduire de plus en plus fréquemment.

Dans ce contexte, plusieurs communes de la région touchées par les orages de l'été 2021 ont lancé des études visant à évaluer les mesures qui pourraient être entreprises pour limiter les effets de précipitations extrêmes.

Proposition

Le Conseil municipal est prié de donner des renseignements sur l'affaire suivante :

- Si une partie des dégâts subi par les infrastructures communales a pu être prise en charge par les assurances, quelle est la charge totale finale des intempéries du 23 juin sur les comptes 2021 de la ville ?
- Ces phénomènes étant appelés à se reproduire toujours plus fréquemment, la ville de Moutier a-t-elle engagé des études ou réflexions visant à réduire la vulnérabilité de la ville face aux précipitations intenses ?

Nous remercions le Conseil municipal pour ses réponses.

Urgence

L'urgence n'est pas demandée.

Moutier, le 30 mai 2022

Signature (s) :

Groupe « Rauraque », 1^{er} signataire :

M. Clément Piquerez (6)
 Mme Mathilde Roulin
 MM. Valentin Winistoerfer, Toni Carabotti,
 Jonathan Gosteli et Jonas Girardin

